

Ti An Oll 22310 Plestin-les-Grèves



La Grandville 22120 Hillion

à Le 31 octobre 2017

Eaux et Rivières de Bretagne Monsieur le président Venelle Caserne 22200 Guingamp

Monsieur le président,

« Considérant qu'il n'est pas contesté, alors que cela résulte en outre clairement de l'instruction et notamment des pièces du dossier, que la prolifération des algues vertes est directement liée à la présence dans l'eau de nitrates à un taux supérieur à 5 ou 10 mg/l qui en est le seuil déclencheur; que les nitrates sont amenés dans les baies en cause par les cours d'eau s'y déversant... ».

Dix ans déjà, le 25 octobre 2007, nos quatre associations Eaux et Rivières de Bretagne, Halte Aux Marées Vertes, Sauvegarde du Trégor et De la Source à la Mer, obtenaient auprès du Tribunal Administratif de Rennes la condamnation de l'Etat, responsable de la prolifération des ulves sur le littoral et la reconnaissance dans l'eau des rivières d'un seuil déclencheur de cette prolifération à clairement distinguer du seuil de potabilité de l'eau. C'est d'ailleurs ce seuil maximal de 10 mg/l qui avait été clairement fixé comme objectif final en 2027 pour éradiquer ces marées vertes dans les Plans Algues Vertes des huits baies bretonnes.

N'est-ce donc pas une curieuse façon de fêter cette victoire commune que de revenir sur ce seuil déclencheur en baissant le niveau d'exigence, et donc en hypothéquant gravement les chances d'en finir avec cette pollution de cinquante ans ? Car, quelle a été notre surprise de découvrir les conclusions de Eaux et Rivières de Bretagne à l'enquête publique du plan de gestion et d'aménagement durable de la Baie de Lannion! Au chapitre : éradiquer le phénomène des algues vertes, l'association que vous présidez demande de rajouter à ce plan la phrase suivante : « la réalisation de cet objectif implique pour 2027 d'atteindre une concentration en nitrates dans les cours d'eau du bassin versant de la Lieue de Grève de 10 à 15 mg/l ».

Comment alors expliquer votre soutien à ce plan et ce recul d'autant plus incompréhensible que le document du SAGE Baie de Lannion livré à l'enquête publique explique clairement à quoi correspond ce seuil voulu par Eaux et Rivières de Bretagne et son origine. Il stipule : « L'objectif de concentration en nitrates retenu pour la baie de la Lieue de Grève est un objectif intermédiaire qui s'appuie sur l'expertise scientifique réalisée en 2010 par le CEVA :

« Application du modèle écologique tri-dimensionnel mars-ulves à la détermination des objectifs de qualité nitrates/ulves en baie de Lannion. » Cette étude fixe un objectif de concentration compris entre 10 et 15 mg/l soit un abattement des flux entre 40 et 60% par rapport à l'année hydrologique de référence de 2005 pour diviser la biomasse algale par deux ». Pour autant, ce plan de gestion n'envisageant aucun scénario de rupture dans les pratiques agricoles ni réduction de cheptel, les objectifs de 2021 et 2027 ont très peu de chances d'être tenus. C'est la raison pour laquelle, nos associations, à la différence notoire de Eaux et Rivières de Bretagne, s'opposent aux Plans Algues Vertes dans la Baie de Lannion comme dans les sept autres baies.

Ainsi, en proposant ce seuil de 10 à 15 mg/l de nitrates, Eaux et Rivières de Bretagne, non seulement ignore les attendus d'un jugement qu'elle a elle-même sollicité, mais encore ne respecte pas les objectifs gouvernementaux fixés en 2011. En conséquence, votre association entérine une simple division par deux des masses algales en 2027 et renonce de fait à l'éradication totale des marées vertes. Cette position n'est pas seulement incompréhensible, elle va à l'encontre de tous les combats communs qui animent nos associations depuis des années.

C'est pourquoi, nous osons croire à une erreur de votre part, tant la remise en cause par Eaux et Rivières de Bretagne de ce seuil déclencheur adopté voilà dix ans et son soutien accordé au plan de gestion durable de la Baie de Lannion enverraient un signal encourageant aux pollueurs et au syndicat agricole majoritaire, FNSEA, engagé dans un déni sournois de leur responsabilté dans ces excédents de nitrates tout en criant haut et fort qu'aucune pratique agricole ne saurait relarguer moins de 15 mg/l de nitrates dans les cours d'eau. Nous ne doutons pas que vous nous apportiez les précisions qui s'imposent pour lever entre nos associations ce malentendu.

Monsieur le Président, nous vous devions cette franchise afin que nous puissions oeuvrer de concert dans ce grand chantier de reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne.

Avec toute notre considération.

Yves-Marie Le Lay, président de Sauvegarde du Trégor

André Ollivro, co-président de Halte Aux Marées Vertes